

LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À DÉPOSER LORS D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION R603-2014

OBLIGATOIRES

- Formulaire de demande de démolition dûment rempli et les frais acquittés.
- Nom, adresse et coordonnées du propriétaire.
- Adresse de la propriété visée par la demande, si différente de l'adresse du propriétaire
- Usage du bâtiment visé par la demande (ex. commerce, multi logement, autre).
- Plan de localisation du bâtiment ciblé par la démolition, et/ou dimensions du bâtiment.
- Photos récentes de toutes les **façades** et de l'**intérieur** du bâtiment faisant l'objet de la demande.
- Photos récentes des **autres bâtiments** et **équipement** situé sur le même terrain que le bâtiment visé par la demande.
- Un exposé sur les motifs de la demande démolition.
- Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (ex. : projet de construction, remise en état du terrain).
- La preuve de transmission par courrier recommandé ou certifié l'avis de demande d'autorisation de démolition au.x locataire.s.
- Les conditions de relogement et/ou d'indemnité au.x locataire.s .
- Carnet de santé ou audit technique réalisé par un professionnel (architecte et/ou ingénieur selon le cas) qui comprend minimalement:
 - ✓ L'évaluation de l'état des composantes architecturales du bâtiment.
 - ✓ L'état de la structure s'il y a lieu.
 - ✓ L'évaluation des travaux nécessaires à la restauration incluant l'estimation des coûts liés à ceux-ci.
 - ✓ L'impossibilité de sauvegarder le bâtiment.
 - ✓ Toutes autres Informations jugées pertinentes pour la compréhension du dossier.
- Procuration si la demande est faite par une personne autre que le propriétaire de l'immeuble visé par la demande.
- Tous autres documents et informations jugés pertinents pour l'analyse et la prise de décision de la demande.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR LORS D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION À LA SUITE D'UN SINISTRE :

- Constat des dommages du MSP, incluant l'évaluation des coûts de réparation de l'immeuble.
- Évaluation de la valeur à neuf du bâtiment du MSP ou de la MRC.
- Preuve d'indemnisation de départ du MSP, s'il y a lieu ou preuve que le MSP évalue les dommages à plus de 162 500\$ ou la moitié de la valeur à neuf (dans le cas d'une résidence).
- Tous autres documents et informations jugés pertinents pour l'analyse et la prise de décision de la demande